

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2024

PV de RÉUNION

La séance débute à 19h00, en salle des mariages, à la mairie de Magnét, lieu habituel de convocation.

Après appel nominal des conseillers, Véronique TRIBOULET, Maire de la commune et présidente de la séance constate le quorum et entérine :

Les présents :

Mme Stéphanie Boutroux, M. Jean-Louis Mercier, Mme Corinne Geneste, M. Ludovic Baptiste, Mme Angélique Dufour, M. Marc Montupet, M. Fabrice Pothier, Mme Véronique Triboulet, (8 présents à l'ouverture de la séance)

Les excusés, ayant donné pouvoir :

M. Xavier Paris à Mme Angélique Dufour
M. Philippe Delpierre à Mme Corinne Geneste
M. Jean-Michel Audren à Mme Véronique Triboulet

Les absents excusés sans pouvoirs : Mme Virginie Bernardin, M. Jean-Yves Sirot

Absent non excusé :

En retard : M. Ludovic Baptiste (arrivée à 20h15)

Le secrétaire de séance : Ludovic Baptiste

Mme le Maire indique qu'elle doit rajouter un point à l'ordre du jour :

Point 10 : Création d'un poste non permanent en accroissement d'activité pour la pause méridienne et l'accueil périscolaire

1 – Approbation du procès-verbal du 7 juin 2024

Point 1 : Trois corrections demandées par F. Pothier
A repasser prochain conseil (donc celui du 12 juillet)
Le V devra être repassé en conseil de septembre

Point 9 : Lors de notre dernière rencontre elle avait émis le souhait que le montant de ces travaux pour installation d'une cloison (3 680,00 €) soit pris en charge pour moitié par la commune puisque nous sommes propriétaires.

Je l'ai également informé que si nous devons effectuer ces travaux supplémentaires (comme la mise en place d'une cloison dans le grenier) ils seraient également compris dans le prix de vente proposé.

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité (11).

2 – Approbation du procès-verbal du 15 juin 2024

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité (11).

3 – Décisions du maire

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par Mme Véronique TRIBOULET, en sa qualité de Maire :

- 2024-06-015 : signature des devis de fonctionnement
- 2024-07-016 : signature des devis d'investissement
- 2024-07-017 : signature des devis d'investissement

Le Conseil municipal prend acte des décisions.

4 – Contrat de prestations de services entre la commune de Magnet et l'AEJ – Année 2023/2024 – Avenant n° 1

Le contrat de prestations de service 2023/2024 avec l'AEJ a été signé en septembre 2023. Cette convention a pour but de définir les conditions pratiques et financières inhérentes aux prestations de services que peut proposer l'Association Enfance Jeunesse de St Rémy-en-Rollat qui offre une activité de gestion et de coordination d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Cet avenant n°1 a pour but de préciser de quelle manière sera versée la subvention de fonctionnement de 1000,00 € allouée chaque année à la structure par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal dit :

- que la subvention de fonctionnement de l'année 2023/2024 d'un montant de 1000 € pourra être versée à compter du mois de mai 2024 pour l'achat de matériel ludo-éducatif.
- Que les crédits sont inscrits au budget au compte [REDACTED]

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité (11).

5 – Contrat de prestations de services entre la commune de Magnet et l'AEJ – Année 2024/2025

Cette convention a pour but de définir les conditions pratiques et financières inhérentes aux prestations de services que peut proposer l'Association Enfance Jeunesse de St Rémy-en-Rollat qui offre une activité de gestion et de coordination d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Cette activité aura pour but principal la direction et l'animation sportive et socioculturelle au sein de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne de la commune. Le prestataire propose aussi le prêt de matériel ludo-éducatif et la mise en place de malle de jeux pour l'accueil de loisirs et la pause méridienne.

Le contrat prend effet au 1er septembre 2024, pour une durée ferme de 36 semaines (en période scolaire) pour 1 personnel qui occupera à la fois les fonctions de directeur de l'accueil de loisirs et d'animateur.

Le paiement de la prestation interviendra mensuellement à hauteur de 25€ / heure de direction et d'animation réalisée dans la limite de 36 heures par semaine réparties comme suit :

14 heures :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis hors vacances scolaires : 7h-8h30 ; 16h30-18h30.

Le directeur aura 1h00 (animation, direction) par semaine de préparation soit environ 36 heures sur l'année scolaire.

L'AEJ mutualise avec la commune le logiciel de gestion INOE ; seul le surcoût de la maintenance annuelle est pris en compte.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000,00 € sera allouée au mois de mai 2025 pour l'achat de matériel ludo-éducatif.

La participation financière s'élève pour la commune de MAGNET à 14 585,00 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité (11).

Prévisions d'inscriptions à l'accueil périscolaire pour la rentrée 2024/2025 :

Maternelle en régulier : 12 (manque 8 dossiers)

Maternelle en occasionnel : 6

Primaire en régulier : 34 (manque 3 dossiers)

Primaire en occasionnel : 13

6 – Modification des horaires de fermeture de l'accueil périscolaire

Considérant que le nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire pour la période 18h30-19h00 ne s'élève pas au-dessus de 2 ;

Considérant que la commune n'a pas forcément assez de personnel pour effectuer ces horaires et que dans le cas où le personnel est présent la durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures ;

La commission école propose que les horaires de l'accueil périscolaire pour le soir soient réduits.

Les horaires de l'accueil périscolaire, à compter du 1er septembre 2024, sont les suivants :

7h00 à 8h30

16h30 à 18h30

Mme le Maire propose de retirer, pour l'instant, la délibération.

7 – Décision modificative

Voir texte avec Corinne

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité (11).

8 – Création d'un poste d'emploi permanent pour accroissement d'activité – poste d'adjoint d'animation pour la pause méridienne et l'accueil périscolaire

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Considérant le nombre d'enfants en pause méridienne (en moyenne 50 enfants) ;

Considérant qu'un poste d'encadrant pendant cette période sera vacant à la rentrée de septembre suite au départ d'un agent ;

Considérant que les textes précisent l'obligation d'avoir un encadrant pour 14 enfants de + de 6 ans et un encadrant pour 10 enfants de - de 6 ans ;

Considérant que l'accueil périscolaire accueille une trentaine d'enfants matin et soir, soit un total de 60 enfants ;

Madame le Maire propose :

- La création à compter du 30 août 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation à temps non complet qui se décompose de la manière suivante :

- Pause méridienne : de 11h30 à 13h30
- Accueil périscolaire : de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00

Pour une durée totale hebdomadaire de 19h00 annualisées

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois, sur une période de 18 mois consécutive à compter du 30 août 2024.

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité (11)

9 – Questions diverses

- Rue du Quai installation d'une nouvelle borne pour les déchets alimentaires entre le 28 juillet et le 2 août
- Le 1^{er} août sur le parking de la mairie remise de bioseaux
- Concert : 143 personnes

Fin de la réunion à 21h25

Le Maire



Véronique TRIBOULET

Le secrétaire de séance



Ludovic BAPTISTE

PV de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2024